



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

COMMUNIQUE N°027/ODEP/FEVRIER/2025

LA GOUVERNANCE BUDGETAIRE EN RDC : L'ODEP APPELLE A DES REFORMES BUDGETAIRES URGENTES POUR METTRE FIN AUX NOMBREUSES PRATIQUES DE MAUVAISES GOUVERNANCE

La République Démocratique du Congo traverse aujourd'hui l'une des **crises multidimensionnelles les plus aiguës de son histoire récente**, combinant instabilité sécuritaire persistante, tensions politiques récurrentes, crise humanitaire de grande ampleur, fragilités économiques structurelles et urgence sociale pressante. Cette situation, loin d'être conjoncturelle, est l'aboutissement de plusieurs décennies de gouvernance marquée par des choix budgétaires incohérents, un affaiblissement des institutions de contrôle et une absence de discipline dans la gestion des ressources publiques.

Depuis plusieurs années, l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) n'a cessé d'alerter, chiffres et analyses à l'appui, sur la nécessité de réformes structurelles profondes, allant de la rationalisation des dépenses publiques à la redynamisation des organes de contrôle, en passant par une allocation budgétaire en faveur des secteurs sociaux et productifs. Sur 100 % **des réformes proposées par l'ODEP depuis 2019**, seuls 10% seulement ont été appliquées. Ce faible taux d'implémentation trouve sa cause principale dans le manque de volonté politique et dans l'acharnement à maintenir des systèmes de gestion opaques et inadaptés, contraires aux principes élémentaires de bonne gouvernance et de transparence.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que, malgré la conjoncture économique difficile, un gouvernement de **53 ministères vient d'être publié, augmentant considérablement les charges de fonctionnement au détriment des investissements productifs, de la défense nationale, de la protection sociale et de la réponse aux urgences humanitaires**. Cette **configuration institutionnelle hypertrophiée**, dans un contexte de **contraction des marges budgétaires**, accentue les déséquilibres structurels et fragilise encore davantage la capacité de l'État à répondre efficacement aux priorités nationales.

Pourtant, dès février 2023, l'ODEP publiait une étude intitulée « **Réduction du train de vie de l'État** », préconisant une réduction substantielle du nombre de ministres et une rationalisation des institutions publiques. En avril 2025, cette analyse a été actualisée et renforcée sous le titre « **Réduction du train de vie de l'État : la réforme majeure qui doit accompagner le processus de paix et de reconstruction nationale** », liant directement cette mesure à la stabilité politique et à la relance économique. Comme le rappelait déjà l'ODEP dans cette étude, « **un État qui consacre l'essentiel de ses ressources à se maintenir plutôt qu'à se développer se condamne lui-même à l'inefficacité et à la dépendance** ».

Malgré ces recommandations précises et les engagements publics du **Président Félix TSHISEKEDI et de la Première ministre Judith SUMINWA** en faveur de telles réformes, aucune application concrète n'a été observée, et le choix d'un exécutif pléthorique démontre une déconnexion profonde avec les réalités et urgences nationales. Comme le soulignait également **Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie**, « **une mauvaise allocation des ressources publiques est l'un des freins majeurs au développement, car elle alimente l'inefficacité et accroît les inégalités** ».

À ce rythme, le risque est grand de voir s'enraciner un cycle de mauvaise gouvernance et de stagnation socio-économique, alors même que les défis exigent des choix courageux, une transparence totale et une discipline budgétaire exemplaire.

Face à l'urgence, l'ODEP réitère un ensemble de réformes prioritaires, dont la mise en œuvre est indispensable pour restaurer la discipline budgétaire, renforcer la transparence et améliorer l'impact des politiques publiques :

1. Doter la Cour des comptes de l'ensemble de ses pouvoirs légaux afin qu'elle exerce pleinement ses missions de contrôle juridictionnel et de sanction

La Cour des comptes, bien que réhabilitée, reste limitée dans sa capacité d'action. Elle doit disposer d'une **autonomie financière et administrative complète**, garantissant son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif. Elle doit être habilitée à **engager des poursuites, infliger des sanctions et exiger la restitution des fonds détournés**, avec transmission systématique des dossiers aux autorités judiciaires. La **déconcentration effective** de ses structures dans toutes les provinces est essentielle pour assurer un contrôle rapproché et continu des finances publiques à tous les niveaux.

2. Tenir un Forum national sur la fragilité budgétaire : Ce forum réunirait l'ensemble des parties prenantes Gouvernement, Parlement, organes de contrôle, régies financières, société civile, partenaires techniques et financiers pour établir **un diagnostic partagé de la chaîne des recettes et dépenses publiques**. L'objectif est d'aboutir à **un plan d'action contraignant**, assorti de mécanismes de suivi et de sanctions, afin de corriger les failles structurelles et restaurer la crédibilité de la gestion budgétaire.

3. Informatiser et automatiser intégralement les chaînes de la recette et de la dépense publique : Il s'agit de mettre en place **un système numérique centralisé et interconnecté** entre la Banque centrale, les régies financières, les ministères et les services d'assiette, pour garantir la **traçabilité en temps réel** des flux financiers. Cette réforme vise à **réduire les risques de fraude**, limiter les recours abusifs aux procédures d'urgence et améliorer la transparence dans la gestion des fonds publics.

4. Renforcer le contrôle parlementaire sur l'exécution de la loi des finances
Le Parlement doit exercer pleinement ses prérogatives en organisant **des interpellations régulières des membres du Gouvernement**, en exploitant de manière systématique les **lois de reddition des comptes** et en veillant à ce que les recommandations de la Cour des comptes soient suivies d'effets. L'absence de sanctions favorise l'impunité et mine la confiance citoyenne.

5. Rationaliser et réduire les exonérations fiscales : La multiplication des régimes fiscaux dérogatoires prive l'État de ressources importantes. Il est nécessaire de **réduire ces exonérations à un seuil strictement justifié** et de s'assurer qu'elles répondent à des objectifs économiques mesurables, tels que la création d'emplois ou le développement industriel. Cette mesure permettrait d'**accroître les recettes publiques** et de financer durablement les priorités nationales.

6. Maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement des institutions et cabinets ministériels : Dans un contexte budgétaire tendu, les ressources publiques doivent être prioritairement affectées aux **investissements productifs, à la défense nationale, à la protection sociale et à la réponse humanitaire**. Une réduction des charges récurrentes notamment les frais de fonctionnement excessifs est indispensable pour libérer des marges budgétaires en faveur des secteurs stratégiques.

7. Respecter rigoureusement les procédures de passation des marchés publics
Toute dérogation injustifiée aux procédures légales, notamment le recours abusif au gré à gré, fragilise la transparence et favorise la corruption. Les autorités compétentes doivent **appliquer strictement la loi sur les marchés publics**, rejeter les pratiques irrégulières et **résister aux pressions politiques** visant à influencer l'attribution des contrats.

8. Garantir la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles
L'État doit publier régulièrement, de façon détaillée et accessible, les informations relatives à chaque filière extractive et par province : **superficies exploitées, volumes produits, exportations, prix pratiqués et potentiel estimé**. Cette mesure permet de lutter contre la corruption, d'améliorer la redevabilité et de garantir une gestion optimale des richesses nationales.

9. Renforcer le civisme fiscal et le contrôle citoyen : La mobilisation accrue des recettes publiques passe par une **sensibilisation massive au paiement de l'impôt** et par l'implication active des citoyens et des organisations de la société civile dans le suivi budgétaire. Le contrôle citoyen, lorsqu'il est soutenu par les autorités, constitue un levier essentiel pour **renforcer la redevabilité et réduire l'impunité** dans la gestion des fonds publics. **Pour rappel, voici les bases juridiques du contrôle citoyen de l'action publique** : l'article 23 de la Constitution consacre ce droit, renforcé par le décret n°22/08 du 13 avril 2022 sur la **bonne gouvernance budgétaire**, qui prévoit la participation à toutes les phases du cycle (art. 163), la transparence obligatoire des informations (art. 164) et l'intégration institutionnelle de cette participation (art. 165).

Face à l'ampleur des défis et à l'urgence des réformes, l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) **exhorte le Gouvernement, le Parlement, les organes de contrôle, les régies financières, les partenaires techniques et financiers, ainsi que l'ensemble des citoyens**, à s'engager résolument dans une action collective pour **mettre fin à l'inaction, à la complaisance et aux pratiques budgétaires déviantes**. Une gouvernance publique qui se veut crédible ne peut tolérer ni la gestion opaque, ni l'impunité, ni l'allocation inefficace des ressources. Il est impératif de **restaurer la discipline budgétaire**, d'assurer une **transparence totale** sur l'usage des fonds publics et de replacer **l'intérêt général au cœur des décisions politiques et économiques**.

Comme le rappelait **Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies** :

« La bonne gouvernance est la clé du développement durable ; sans transparence et sans responsabilité, il ne peut y avoir ni confiance publique, ni progrès économique. »

C'est à ce prix que la République Démocratique du Congo pourra rompre avec le cycle de mauvaise gestion, restaurer la confiance entre l'État et les citoyens, et orienter durablement ses finances publiques vers **le développement, la justice sociale et la stabilité nationale**.

Fait à Kinshasa, le 11 Août 2025

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique


Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration